

10 oct. — Arrêté n° 364-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à Mme Geay Messan (Gabrielle née Aubéas)	716
10 oct. — Arrêté n° 365-MFE-CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Sagbo Houéno (Bernard)	716
10 oct. — Arrêté n° 366-MFE-CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Atama Simon.	716
10 oct. — Arrêté n° 368-MFE-CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Mabudu Albert.	716
10 oct. — Arrêté n° 369-MFE-CR portant concession d'une pension à l'ayant-cause de M. Agbodjan-Prince (John).	717
10 oct. — Arrêté n° 370-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Amouzou Abalo.	717
10 oct. — Arrêté n° 371-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Ankou Dokayi (Barnabas).	717
13 oct. — Arrêté interministériel n° 22-MFE-MIMERTHTP-DGUH portant rétrocession de réserve administrative spéciale — objet d'approbation de lotissement arrêté n° 13 du 9 août 1976 de Lomé-Añao-Agbalépédogan.	718
14 oct. — Arrêté n° 381-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Assou Djato Simkpa.	717
15 oct. — Arrêté n° 382-MFE-CR portant autorisation de paiement des droits de timbre sur états.	718
17 oct. — Arrêté n° 385-MFE-CR portant concession d'une pension à l'ayant-cause de M. Sédoalo Tèvi.	718
17 oct. — Arrêté n° 386-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Djoilba Teteyaba.	718
21 oct. — Arrêté n° 387-MFE-CR portant concession d'une allocation de veuve à l'ayant-cause de M. Kouévi Akuété Kondo (Laurent).	718
21 oct. — Arrêté n° 388-MFE-SD portant agrément de commissionnaire en douane.	719
21 oct. — Arrêté n° 389-MFE-DOM portant concession d'une parcelle de terrain domanial et autorisant son immatriculation.	719
21 oct. — Arrêté n° 390-MFE-DOM portant concession d'une parcelle de terrain domanial et autorisant son immatriculation.	719
21 oct. — Arrêté n° 391-MFE-DOM portant concession d'une parcelle de terrain domanial et autorisant son immatriculation.	719
21 oct. — Arrêté n° 392-MFE-DOM portant concession d'une parcelle de terrain domanial et autorisant son immatriculation.	719
21 oct. — Arrêté n° 393-MFE-DOM portant concession d'une parcelle de terrain domanial et son morcellement.	719
Arrêtés portant approbation de rôles.	719

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (construction de divers camions et niveleuse automotrice à la direction des travaux publics).	720
Avis d'appel d'offres (construction de divers bâtiments du projet d'intensification agricole dans la région des sayanes)	720
Avis d'appel d'offres (fourniture des carburants et bitume pour la direction des travaux publics).	721
Banque togolaise de développement (Bilan exercices 1978-1979)	722
Récépissés de déclaration d'association	721
Avis nécrologique.	721

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 80-29 du 10 novembre 1980 portant restructuration de la loterie nationale togolaise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'industrie et des sociétés d'Etat;
Vu la constitution, spécialement en ses articles 32 et 35 ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — La loterie nationale togolaise, instituée par la loi n° 66-8 du 4 juillet 1966, est érigée en agence générale de jeux de hasard.

Les jeux sont autorisés par dérogation aux dispositions de l'article 221 du code pénal.

Leurs modalités sont fixées par décision du conseil d'administration approuvée par le ministre de tutelle.

Art. 2 — Les bénéfices nets des jeux organisés par la loterie nationale sont versés au trésor et comptabilisés sous une rubrique spéciale «produit de la loterie nationale togolaise».

Les revenus de la loterie nationale et les lots sont exonérés de tout impôt.

Art. 3 — Un décret pris sur rapport conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'industrie et des sociétés d'Etat détermine les statuts de la loterie nationale togolaise.

Art. 4 — La présente ordonnance qui abroge et remplace la loi n° 66-8 du 4 juillet 1966 sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 10 novembre 1980
Général d'Armée G. Eyadéma

ARRETES ET DECISIONS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

ARRETE N° 44 D-PR/MDN du 2 septembre 1980 portant réorganisation du 2^e régiment d'infanterie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Vu l'article 21 de la constitution en date du 9 janvier 1980 ;
Vu les Lois n° 63-7 du 17 juillet 1963 et 64-26 du 31 octobre 1964 ;
Vu le décret n° 65-46 du 16 mars 1965, modifiant l'échelonnement indiciaire des militaires de l'armée nationale togolaise et portant attribution d'indemnités particulières ;
Vu l'arrêté n° 77-60-D-PR-MDN du 31 décembre 1978 ;
Sur accord de M. le président de la République, ministre de la défense nationale,

ARRETE :

Article premier — Le 2^e régiment d'infanterie de Lama-Kara, créé par arrêté n° 77-60/D/PR/MDN du 31 décembre 1978, susvisé, devient à compter du 1^{er} octobre